

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

Salle de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
Chaussée de Marche, 935 A – 5100 Naninne. Tél. : 081/ 32 05 50



Participation aux frais

- gratuite pour les membres de la FEAS
- 35 Euro pour les non-membres (voyez les conditions d'adhésion dans le formulaire d'inscription)

La participation aux frais couvre la participation à la conférence, les documents et les rapports, les rafraîchissements et lunch.

À verser par virement bancaire au compte 732-0050082-81 de FEAS BELGIQUE à la CBC Banque en mentionnant:

"Séminaire Namur + votre prénom et nom"

Organisation / Inscription

Marc Mathieu, Secrétaire général

FEAS BELGIQUE ASBL

Section belge de la

FEDERATION EUROPEENNE

DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

Avenue Voltaire 135, 1030 Bruxelles

Tél/fax: +32 2 242 64 30

E-mail: marc.mathieu@pi.be Internet:

www.actionnariat-salarie.be

Réviseurs et experts comptables

Le séminaire est agréé par l'IRE, l'IEC et l'IPC
pour la formation permanente du réviseur
d'entreprise et de l'expert comptable.

Des attestations seront
délivrées sur demande.

N.B.:
Des séminaires semblables
seront organisés prochainement à:

- Mons le 19 octobre,
- Tournai le 23 novembre,
- Nivelles le 14 décembre.

INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL, MO

avec le soutien et la participation de:
le Ministre de l'Economie de la Région Wallonne
Sowalfin
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Province de Namur
Union Wallonne des Entreprises
Union des Classes Moyennes
ING Belgique
PricewaterhouseCoopers
L'Echo

PRICEWATERHOUSECOOPERS 



TIVATION, PARTICIPATION BÉNÉFICIAIRE...



INVITATION

Namur,
le 21 septembre 2004



werknemers-aandeelhouderschap
actionariat-salarie
employee-ownership
.be

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

ING 



INTRODUIRE L'ACTIONNARIAT SALARIE DANS LA PETITE, LA MOYENNE OU LA GRANDE ENTREPRISE. COMMENT FAIRE ?

Dans le monde d'aujourd'hui, l'actionnariat salarié est en plein développement et il apporte un bénéfice de performances et de qualité à l'entreprise et à ses participants.

Il peut contribuer à une nouvelle dynamique d'esprit d'entreprise. Il s'adapte, à travers des formules spécifiques, aux petites et aux moyennes entreprises aussi bien qu'aux grandes. Il s'applique aux situations de créations d'entreprises, de développement, de transmissions et de sauvetages.

Des marqueurs économiques indiquent que l'actionnariat salarié, lorsqu'il est pratiqué dans de bonnes conditions, permet aux entreprises de bénéficier d'un supplément de croissance annuelle de 2% en moyenne. Quelle entreprise peut aujourd'hui faire l'impasse d'une telle perspective ?

Cependant, la Belgique et la Région Wallonne accusent un retard important dans ce domaine, par rapport à de nombreux pays.

Chez nous, une première législation adaptée a été votée en mai 2001, mais beaucoup reste à faire pour aider les entreprises et les acteurs sociaux à mettre en œuvre ces pratiques complexes, nouvelles chez nous.

Un important effort d'information et de formation est à produire pour mettre les techniques de l'actionnariat salarié et de la participation financière à portée des entreprises, qu'il s'agisse de finance, de fiscalité, de gestion des relations humaines ou de communication...

Le but de ce séminaire est de sensibiliser et d'informer pratiquement les petites et les moyennes entreprises de la région namuroise.

info:

www.actionnariat-salarie.be

la plate-forme d'information, de formation
et d'aide technique pour l'actionnariat
salarie et la participation financière
des travailleurs

SEMINAIRE PRATIQUE



Programme

8.45 – 9.15 **Accueil et enregistrement**

9.15 – 9.45 **Ouverture et introduction**

Promouvoir l'actionnariat salarié pour développer et pérenniser le tissu économique et social de la région.

Avec des représentants de la région et des organisations d'entreprises

Marc Mathieu, Secrétaire Général de la FEAS

9.45 – 10.15 **Des témoignages d'entreprises de la région de Namur**

10.15 – 10.45 **Les aspects sociaux et fiscaux**

Avantages et contexte social et fiscal des différents instruments de l'actionnariat salarié

Nicolas de Limbourg, PricewaterhouseCoopers

10.45 - 11.00 **Pause café**

11.00 – 11.30 **Possibilités et mise en pratique des plans d'actionnariat salarié**

La loi du 22 mai 2001 et les autres dispositifs – un guide pratique

Françoise Platteborse, Head of Employee Financial Instruments, ING Belgique

11.30 – 12.30

Ateliers thématiques

Deux ateliers organisés en parallèle permettent d'aborder les questions et réponses plus finement, avec des experts et des entreprises témoins.

Atelier 1 : Petites entreprises

Atelier 2 : Entreprises moyennes et grandes

Aspects **sociaux et fiscaux**: L'introduction de plans d'actionnariat dans la perspective du droit social; négociation collective, obligations de l'employeur et fiscalité.

Aspects **financiers**: L'introduction de plans d'actionnariat dans la perspective financière de l'entreprise. Actionnariat salarié et autres formes de participation financière. Les interventions de la Sowalfin.

Aspects **humains**: Les plans d'actionnariat dans la stratégie RH et rémunération de l'entreprise; quels instruments choisir et comment les valoriser ; communication et gestion des relations humaines.

12.30 – 12.45

Questions et débat

12.45 – 13.00

Conclusion et clôture

Françoise Platteborse, ING – Nicolas de Limbourg, PricewaterhouseCoopers - Marc Mathieu, FEAS Belgique

13.00 - 14.00

Lunch

BULLETIN D'INSCRIPTION

(un bulletin par participant)

À envoyer à
FEAS BELGIQUE,
Avenue Voltaire 135, 1030 Bruxelles
Fax: +32 2 242 64 30
E-mail: marc.mathieu@pi.be

1. Participant (à compléter en lettres capitales d'imprimerie)

Mme Melle Mr

Prénom

Nom

Position

Société / Organisation

Adresse

Code postal Localité

Pays

Fax

Téléphone

E-mail



2. Participation aux ateliers

- participera de préférence aux ateliers «petites entreprises»
- participera de préférence aux ateliers «entreprises moyennes et grandes»

3. Participation aux frais

- gratuite, comme membre adhérent de la FEAS
- 35 Euro pour les non-membres

4. Adhésion à la FEAS

Votre adhésion à la FEAS vous permet de prendre part à ce séminaire sans frais et de bénéficier de tous les avantages des membres de la FEAS.

Cotisation pour l'année 2004 :

- pour les petites entreprises et organisations: 150 Euro
- pour les moyennes entreprises et organisations: 500 Euro
- pour les grandes entreprises et organisations: 1.000 Euro

5. Paiement

- par virement bancaire au compte 732-0050082-81 de FEAS BELGIQUE à la CBC Banque en mentionnant : "Namur 21/9/04 + votre prénom et nom"
- envoyez-moi une facture justificative
- remettez-moi une attestation de présence pour l'IRE, l'IEC ou l'IPCF

Date et signature